

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM PONT CHATEAU MISSILLAC, 15 RUE MAURICE SAMBRON 44160 PONTCHATEAU déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 500 €.

Marine Montanier , représentant de la société AVPM S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 4 RUE DE LA CHAPELLE 44780 MISSILLAC, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Montanier Marine	25	250 €
Pilavian Boris	25	250 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 mai 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé

Crédit Mutuel
PONTCHATEAU
Bureau de Missillac
Société Coopérative de Crédit à capital variable
et à responsabilité statutairement limitée
Intermédiaire d'assurances - n° ORIAS 07 003 159
5, rue du Château - 44780 MISSILLAC
Tél. 02 51 75 74 50 (appel local non surtaxé)
Fax 02 51 76 88 53 - SIREN 786 032 045 RCS St Nazaire

